



Nota : les effectifs sont donnés à la date du 04-08-14
les TAP du mardi ont été ajoutés.

Pour le premiers trimestre, afin de sécuriser la mise en place des TAP, nous faisons appel
à une personne extérieure, dans l'attente de la répartition des personnels.

TAP - Plages horaires : A VÉRIFIER

Nombre d'enfants par classe : A COMPLÉTER

AGENTS	LUNDI	Nbre élèves par classe	Nbre élèves par classe	Nbre élèves par classe
	13h40-14h25 Aussac-Vadalle	CE 1 : 21	CE 2 : 24	
	14h30-16h15 Ambérac			
	14h45-16h30 Maine-Boixe			
	15h00-16h30 Tourriers	CM 1 :	CM 2 :	
	15h15-16h30 Vars			

AGENTS	MARDI	Nbre élèves par classe	Nbre élèves par classe	Nbre élèves par classe
	13h15-15h00 Montignac	CE 1 :	CE 2 :	
	14h30-16h15 St Amant-de-Boixe	CP :	CE 1 :	
	15h15-16h30 Anais	GS :	CP :	
	15h15-16h30 Vars			
	13h40-14h25 Aussac-Vadalle	CE 1 : 21	CE 2 : 24	

AGENTS	JEUDI	Nbre élèves par classe	Nbre élèves par classe	Nbre élèves par classe
	13h00-14h45 Ambérac	CE 1 :	CE 2 :	
	14h30-16h15 St Amant-de-Boixe	CE 2 :	CM 1 :	CM 2 :
	15h00-16h45 Maine-Boixe			
	15h15-16h30 Vars			
	15h55-16h40 Aussac-Vadalle	CE 1 : 21	CE 2 : 24	

AGENTS	VENDREDI	Nbre élèves par classe	Nbre élèves par classe	Nbre élèves par classe
	14h45-16h30 Montignac			
	15h00-16h30 Tourriers	CM 1 :	CM 2	
	15h15-16h15 Xambes	GS : 21	CP/CE1 : 20	
	15h15-16h30 Anais	GS :	CP :	
	15h55-16h40 Aussac-Vadalle	CE 1 : 21	CE 2 : 24	

CECI EST LE SEUL DOCUMENT OFFICIEL QUI SERVIRA À LA REPARTITION DES ANIMATEURS.

URGENT – PAR RETOUR DE MAIL